



Arrêté n° A2026-2

Relatif à la composition du conseil d'administration de l'ENTPE

La Directrice de l'Ecole Nationale des Travaux publics de l'Etat

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 717-1 ;
VU le décret n° 2025-105 du 3 février 2025 relatif à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, notamment ses articles 6 et 7 ;
VU le règlement intérieur de l'ENTPE, notamment son article 2 ;
VU la délibération n° 2025-06.09 relative à la désignation de la collectivité territoriale représentée au Conseil d'administration ;
VU la délibération n° 2026-01-01 relative à la désignation du président du conseil d'administration de l'ENTPE ;
VU l'arrêté du 23 octobre 2020 portant nomination de la directrice de l'ENTPE ;
VU l'arrêté n°2025/6 portant proclamation des résultats pour l'élection des représentants des étudiants et des doctorants aux conseils de l'ENTPE ;
VU l'arrêté n°2025/5 portant proclamation des résultats pour l'élection des représentants des personnels aux conseils de l'ENTPE ;

Arrête

Article 1 – Le conseil d'administration de l'ENTPE est composé comme suit :

Trois représentants de l'Etat :

- Le secrétaire général du ministère chargé du développement durable ou son représentant :
 - M. Guillaume LEFORESTIER ;
- Le directeur chargé de la recherche au ministère chargé du développement durable ou son représentant ;
 - M. Thierry COURTINE ;
- Le directeur chargé de l'enseignement supérieur au ministère chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant
 - M. Mohammed BENLAHSEN.

Neuf personnalités qualifiées nommées par arrêté du ministre chargé du développement durable :

- Sept personnalités assurant la représentation des différentes catégories d'employeurs des ingénieurs issus de l'école et des partenaires académiques et socio-économiques de l'école :
 - M. Ludovic DEMIERRE ;



- M. Renaud DURAND ;
- Mme Sophie CHABOT ;
- M. Jean-Marc WILLER ;
- Mme Hélène PESKINE ;
- Mme Dorothee CITERNE ;
- Mme Elisabeth CREPON ;
- Deux personnalités désignées sur proposition de l'association des ingénieurs des travaux publics de l'Etat, dont l'un a la qualité de fonctionnaire au moment de sa désignation :
 - M. Olivier ASTORGUE ;
 - Mme Charlotte VIGUIER.

Un représentant désigné par une collectivité territoriale de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Mme Hélène GEOFFROY.

Onze membres élus :

- Cinq représentants des personnels assurant des fonctions d'enseignement et de recherche :
 - M. Eric CHARMES ;
 - Mme Nathalie ORTAR ;
 - M. Ouassim MANOUT ;
 - Mme. Delphine SENDELIN ;
 - M. Max ROUSSEAU ;
- Trois représentants des personnels administratifs et techniques de l'Ecole :
 - Mme Axelle VALENDRU ;
 - Mme Florence TOILIER ;
 - M. Baptiste FRAY ;
- Trois représentants des usagers :
 - M. Victor CHOTIN ;
 - M. Samuel MARINGUE ;
 - Mm. Eva PLAKOO.

Article 2 – Conformément à la délibération n° 2026-01-01 relative à la désignation du président du conseil d'administration de l'ENTPE, le conseil d'administration est présidé par Madame Mme Elisabeth Crépon.

Article 3 – Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication et après transmission au ministre chargé du développement durable. Il sera publié sur le site Internet/l'intranet de l'ENTPE.

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 24 février 2026

La directrice de l'ENTPE



Cécile Delolme

